

**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**  
**Séance du 7 décembre 2021**

**Délibération**  
**n° CFVU 2021 - 36**

**portant avis sur le protocole d'accord entre UT1 Capitole et New York College relatif à une filière délocalisée du Master 1 mention Droit international et Droit européen, parcours type LLM International Economic Law (MINTEC)**

Vu le code de l'éducation pris notamment en son article L712-6-1 ;

**Article unique**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, après en avoir délibéré, donne un avis favorable au protocole d'accord entre UT1 Capitole et New York College relatif à une filière délocalisée du Master 1 mention Droit international et Droit européen, parcours type LLM International Economic Law (MINTEC).

La convention est présentée en annexe.

Le Président de la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire,



**Hugues KENFACK**



## **Protocole d'accord relatif à une filière délocalisée du Master 1re année domaine Droit, Economie, Gestion, mention Droit international et Droit européen, parcours type LLM International Economic Law (MINTEC)**

**entre**

**l'Université Toulouse 1 Capitole**

sise 2 rue du Doyen Gabriel Marty  
31042 Toulouse cedex 9

N° SIRET : 193 113 826 00013, N° APE : 8542Z

représentée par Hugues Kenfack, Président,  
ci-après dénommée UT1

**et**

Educational Company with the trade name **Kollegio Nea Yorki-New York College S.A.**  
Tax registration N°094326811,  
dont le siège est sis 38 Amalias Avenue, Athènes, Grèce,

représenté par Monsieur Elias Foutsis, Président,  
ci-après dénommée NYC.

ci-après désignés ensemble par « les partenaires ».

### **Préambule**

La Toulouse European School of Law Toulouse (ESLToulouse) a pour mission de porter l'ambition européenne de l'Université Toulouse 1 Capitole et de sa Faculté de droit, dont elle dépend. L'ESLToulouse vise à offrir une formation juridique de dimension européenne, avec le réseau des universités partenaires.

New York College, est une institution de formation scientifique et professionnelle, internationale et européenne, d'une expérience de plus de 30 ans, établie en Grèce. Le permis de fondation émis par le Ministère de l'Education porte le numéro 76656/Δ6/30.6.2009 et le permis de fonctionnement porte le numéro 3056/K1/9.1.2017.

L'ESLToulouse de la faculté de droit de l'université Toulouse 1 Capitole et NYC souhaite développer conjointement des actions de formation supérieure en droit. Son offre de formation comprend principalement des diplômes nationaux qui se déclinent en doubles diplômes, licences en droit français et droit étranger et Masters dispensés intégralement en langue anglaise, dont le Master mention Droit International et Droit Européen parcours type LLM International Economic Law (MINTEC).

### **Article 1. Objet**

---

La présente convention a pour objet la collaboration entre l'ESL de l'université Toulouse 1 Capitole et NYC pour la mise en place d'un programme délocalisé du Master 1 mention Droit International et Droit Européen parcours type LLM International Economic Law (MINTEC) en Grèce (Athènes). La convention a pour but de définir les modalités organisationnelles (administratives, pédagogiques) et les aspects financiers de cette collaboration.

Dans le cadre de la convention, NYC bénéficie de l'expérience de l'Université Toulouse 1 Capitole en matière d'ingénierie pédagogique et de certification de la formation de Master 1 en droit concernée.

L'objectif de ce Master de l'ESL est de transmettre aux étudiants une connaissance approfondie des aspects public et privé des questions de droit européen et international, avec une perspective comparative et en mettant l'accent sur la méthodologie pour permettre aux étudiants d'évoluer comme juristes dans un contexte européen et international.

### **Article 2. Suivi de la Convention**

---

#### **▪ Au titre de la Toulouse European School of Law Toulouse:**

La convention sera mise en œuvre et suivie par le Directeur de l'ESL, son adjoint(e) ou leur représentant(e). Les fonctions d'animation et de suivi administratif de la convention sont confiées à l'administration de l'ESLToulouse. Le ou la responsable pédagogique du Master 1 mention Droit International et Droit Européen parcours type International Economic Law (MINTEC) assurera le suivi pédagogique du diplôme délocalisé, ou se fera représenter par une personne compétente, agissant sous son contrôle.

#### **▪ Au titre de New York College :**

La convention sera mise en œuvre et suivie par le Président du NYC ou par son délégué. Les fonctions d'animation et de suivi administratif de la convention sont confiées à Dr Vassilis Skianis et/ou le responsable pédagogique local de NYC.

Les partenaires s'accordent sur la mise en place d'un comité de pilotage dont les participants et les missions seront définis en annexe 1.

Toute modification de la présente convention est subordonnée aux décisions de politique générale prises par l'université Toulouse 1 Capitole.

### **Article 3. Nature des actions engagées**

---

La collaboration internationale entre les partenaires consiste en la délocalisation sur le site d'Athènes du parcours diplômant de Master 1re année domaine Droit, Economie, Gestion, mention Droit international et Droit européen, parcours type LLM International Economic Law (MINTEC), issu de l'offre de formation de l'ESLToulouse de la faculté de droit de l'Université Toulouse 1 Capitole, conformément aux règles applicables de droit français et de droit hellénique.

L'effort de commercialisation en direction des étudiants est supporté par New York College.

Le descriptif des cours de la formation concernée par la présente convention figure en annexe 3 et pourra être révisé annuellement. Cette formation fait l'objet d'un programme pédagogique adapté aux conditions universitaires et professionnelles grecques et respecte les conditions universitaires françaises de recrutement, d'enseignement et d'octroi du diplôme national français.

#### **Article 4. Modalités d'organisation de la formation**

L'ensemble des enseignements respectera le cadre défini par l'ESLToulouse, conformément à la réglementation applicable aux diplômes nationaux et aux modalités de contrôle des connaissances votées par les instances statutaires de l'Université Toulouse 1 Capitole. En outre, le programme doit être approuvé par le ministère de l'éducation hellénique conformément aux dispositions et procédures du droit hellénique. Plus particulièrement, l'exécution de ce contrat est conditionnée par l'approbation préalable du programme par le ministère de l'éducation de la République Hellénique, pour laquelle les termes et conditions prescrits dans l'annexe 4 doivent être remplis.

La formation bénéficie d'une logistique satisfaisante comprenant notamment une salle de cours adaptée aux caractéristiques de la promotion et des enseignements, une assistance pédagogique spécifique, un centre de documentation et des moyens de développement informatiques, bureautiques, numériques, et audiovisuels.

Dans un but d'amélioration continue de la qualité de service, une évaluation des enseignements par les étudiants sera réalisée chaque année, dont les résultats seront analysés en fin d'année universitaire par les responsables.

L'ESLToulouse fournira au New York College bonnes pratiques, instructions et conseils afin de lui permettre d'atteindre une organisation possible et un déroulement optimaux du programme.

#### **Article 5. Dispositions financières**

La mise en place à Athènes de la filière délocalisée de Master 1 mention Droit International et Droit Européen parcours type LLM International Economic Law (MINTEC) est à l'entière charge financière de New York College.

Elle fait l'objet d'un budget spécifique assurant la prise en charge des frais directs et indirects de participation à la formation, tels que définis ci-dessous.

##### ***Tarifification générale***

Les enseignements (cours, travaux dirigés, direction de mémoires) proposés par les enseignants de l'Université Toulouse 1 Capitole seront payés par New York College à quatre-vingt-dix euros net par heure (90 euros net). Ces enseignements seront payables, pour chaque professeur, après validation par les deux parties des heures effectuées. L'ensemble des frais de missions (transport, hébergement et repas) des enseignants en mission de la faculté de droit de l'université Toulouse Capitole seront pris en charge par New York College.

New York College facturera aux étudiants du programme 7.000 € maximum pour l'année universitaire. NYC dispose de la possibilité d'octroyer des réductions sur ce prix, sur critères sociaux. En complément, NYC facturera à chaque étudiant inscrit au programme, par année universitaire, mille cinq cents euros net (1 500 euros net) qui seront reversés à la European School of Law Toulouse.

### ***Modalités de paiement***

Les engagements financiers doivent être respectés par NYC conformément à la procédure mise en place entre les partenaires dans cette convention.

New York College s'acquittera des sommes dues à l'ESLToulouse sur présentation de facture et paiement à 30 jours de l'envoi de celle-ci à NYC. L'inscription définitive des étudiants n'est acquise qu'après réception des frais d'inscription par l'ESL.

Les paiements à l'ESL de Toulouse seront effectués par virement sur le compte de l'Université Toulouse 1 Capitole au nom de l'Agent Comptable de l'Université Toulouse 1 Capitole (Trésorerie générale de la Haute-Garonne, code banque 10071 ; code guichet 31000 ; n° de compte 00001001325 ; clé RIB 94), 2 rue du Doyen Gabriel Marty, 31042 Toulouse cedex 9.

L'ESL perçoit tous les montants dus en valeur nette, après déduction de tout impôt ou taxe qui sont en vigueur dans le pays du partenaire. Dans ce but, l'Université Toulouse 1 Capitole doit communiquer le certificat d'application du Traite de Double Imposition entre la France et la Grèce.

Le non-respect des engagements financiers constitue une cause de résiliation de la convention. Il entraîne la non délivrance des attestations d'examen et des diplômes par l'Université Toulouse 1 Capitole.

### **Article 6. Durée de la convention**

---

La convention est conclue pour une période de cinq ans à compter de l'année universitaire 2022-2023 et renouvelable par reconduction expresse. La révision de la convention peut être demandée par l'ESL ou par NYC avant le 31 mars de chaque année. La convention pourra être résiliée, en tout temps, sous réserve d'un préavis de six mois. En cas de résiliation, les actions de formation engagées continuent jusqu'à leur terme. De même, toutes les obligations naissant au cours de la dernière année, couvertes par la convention, doivent être honorées.

### **Article 7. Communication**

---

Les partenaires s'autorisent à faire mention de la présente convention dans tous supports de communication à usage interne ou externe à leurs institutions. New York College s'engage à informer l'ESLToulouse des actions de communication faites sur filière délocalisée de Master 1 mention Droit International et Droit Européen parcours type LLM International Economic Law (MINTEC). Les supports de communication seront définis en commun.

Aucune communication à des tiers mentionnant soit l'ESL et la faculté de droit de l'université Toulouse Capitole, soit ses membres, ne pourra être effectuée sans leur autorisation expresse. L'utilisation du logo de l'ESLToulouse est soumise à une autorisation préalable.

### **Article 8. Confidentialité - Propriété des supports**

---

Les documents et supports que les enseignants chercheurs de l'Université Toulouse Capitole mettent à la disposition de New York College et de ses usagers sont limités à un usage pédagogique dans le cadre de la convention.

New York College s'interdit de porter à la connaissance de tiers (à l'exception des étudiants du programme, des enseignants du programme et du personnel du NYC), même partiellement, de quelque façon que ce soit, tout document, support, mis à sa disposition par les intervenants de l'Université Toulouse 1 Capitole.

Aucune publication ou communication pédagogique à des tiers ne pourra être effectuée sans l'autorisation expresse de l'ESL.

Les mêmes engagements s'appliquent réciproquement à l'ESLToulouse en ce qui concerne les supports de formation du NYC et des enseignants du programme de NYC.

#### **Article 9. Litige et résiliation**

---

Tout non-respect des engagements prévus dans chaque article de cette convention et de ses annexes constitue un motif de résiliation. En cas de désaccord portant sur l'exécution ou l'interprétation de cette convention, sujette à la loi française et sous la juridiction des tribunaux français, la direction de l'ESLToulouse (ou un représentant) et le Président de NYC (ou un représentant) chercheront en premier lieu à résoudre les problèmes rencontrés de bonne foi. Si aucun arrangement n'est trouvé, une rencontre sera organisée entre les responsables de l'ESL et NYC pour statuer sur le cas. Tout différend relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la convention qui ne pourrait être résolu à l'amiable sera soumis aux tribunaux de Toulouse.

*Fait à Toulouse, en deux exemplaires identiques en langue française et deux exemplaires identiques en langue grecque, le .../.../.... En cas de conflit entre l'exemplaire en grec et celui en français, la version française fait foi.*

Le Président  
de l'Université Toulouse 1 Capitole

Le Président  
de New York College

Hugues Kenfack

Elias Foutsis

## ***Annexe 1. Comité de Pilotage***

---

### ***1. Le comité de pilotage.***

Afin d'assurer le suivi des actions à Athènes, les partenaires décident de l'organisation d'un Comité de Pilotage qui se réunira en tant que de besoin, chaque fois que le comité est convoqué par un des directeurs des institutions concernées.

#### ***1.1. Composition***

Pourront y participer :

- les responsables des structures partenaires (ESLToulouse et New York College) ou leurs représentants ;
- les responsables pédagogiques de la formation ou leurs représentants ;

#### ***1.2. Finalités***

Il s'agit de permettre aux acteurs du partenariat, par la concertation, d'adapter le fonctionnement du programme:

- dresser le bilan de l'année écoulée ;
- définir les actions communes à développer ;
- adapter les modalités de mise en œuvre pour l'année suivante
- définir les règles pédagogiques générales du programme

#### ***1.3. Animation***

L'animation du comité de pilotage est confiée conjointement aux directeurs des institutions concernées, ou à leurs représentants.

#### ***1.4. Organisation du Comité de pilotage***

Afin de favoriser les échanges et mieux appréhender les conditions optimales de mise en œuvre des actions de délocalisation, le comité de pilotage est organisé sur le site d'Athènes. Les frais engendrés par les personnels mobilisés à cette fin seront à la charge de New York College. Le comité pourra se réunir par voie téléphonique, téléconférence, ou autres voies technologiques.

### ***2. Démarche qualité***

#### ***2.1. Sélection des candidats***

New York College prévoit d'admettre 25 étudiants maximum par an. La sélection définitive des candidats retenus est réalisée par les responsables pédagogiques de l'ESL, au titre de l'Université Toulouse Capitole, seul organisme délivrant le diplôme. New York College opérera une présélection fondée sur le contenu des programmes, le profil des candidats et leur projet professionnel.

#### ***2.2. Suivi des enseignements***

New York College s'engage à communiquer à l'ESLToulouse les heures d'enseignement effectuées au plus tard à la fin de chaque semestre de l'année universitaire et les notes des étudiants au terme de chaque session d'examen.

#### ***2.3. Evaluation des enseignements***

Une procédure d'évaluation des enseignements par les étudiants sera mise en place. Le résultat de ces évaluations sera transmis au responsable pédagogique de l'ESLToulouse à la fin de chaque année universitaire.

## ***Annexe 2. Organisation pédagogique***

---

### ***Master 1 mention Droit International et Droit Européen parcours type LLM International Economic Law (MINTEC)***

#### ***1. Sélection des candidatures***

Pour chaque formation convenue, les candidats sont soumis à une procédure de sélection, conformément aux critères mis en place et observés par l'ESL de la faculté de droit de Toulouse, dûment communiqués au NYC.

NYC sera chargé des actions de communication et du recrutement. Le responsable pédagogique de la formation ou son représentant participe au recrutement et valide *in fine* les candidatures retenues.

#### ***2. Lancement des actions de formation sur le site d'Athènes***

Les partenaires s'accordent sur une mise en œuvre respectant l'organisation universitaire. Le début des formations sera fixé au plus tard en octobre de l'année en cours et les inscriptions des étudiants adressées simultanément à l'ESLToulouse pour procéder aux formalités administratives.

#### ***3. Communication***

En matière de communication, NYC s'engage à mentionner dans tous les supports de communication relatifs au Diplôme : European School of Law Toulouse - Master 1 International Economic Law (MINTEC).

#### ***4. Equipe pédagogique***

L'équipe enseignante à NYC sera constituée par le responsable du Master 1 mention Droit International et Droit Européen parcours type LLM International Economic Law (MINTEC), en accord avec le coordinateur du programme de NYC, avant le début des enseignements. À cette occasion ils s'assureront de la mise en place des règles pédagogiques élaborées par le Comité et résoudront les questions pédagogiques surgies au cours de l'année.

L'équipe est constituée par des enseignants chercheurs issus de l'Université Toulouse Capitole ainsi que sélectionnés par NYC et approuvés par l'ESLToulouse. S'y ajouteront des intervenants extérieurs (juges, hauts responsables de l'administration, professionnels du droit, cadres d'entreprises, juristes d'entreprises d'envergure, membres de grands cabinets d'avocats...) invités par NYC et approuvés par l'ESLToulouse, qui pourra également suggérer des personnalités à inviter.

Tout changement du corps enseignant doit être approuvé au préalable par le responsable pédagogique. Les intervenants français à NYC pourront provenir de différents établissements universitaires ou professionnels choisis par le responsable du Master.

#### ***5. Accès à la formation***

L'accès au Master 1 mention Droit International et Droit Européen parcours type LLM International Economic Law (MINTEC) est ouvert aux étudiants remplissant les deux séries de conditions suivantes :

- avoir validé une licence en droit, ou un diplôme en droit, français ou étranger, équivalent à 180 crédits ECTS ; ou avoir bénéficié soit d'une validation partielle des acquis de l'expérience, soit d'une validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger, soit d'une validation des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels dans le domaine ;

- démontrer un niveau suffisant en langue anglaise (équivalent au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues).

#### **6. Inscription des étudiants**

Les étudiants sont inscrits dans les deux établissements : l'Université Toulouse 1 Capitole et New York College. Un certificat d'inscription de l'Université Toulouse 1 Capitole est établi au nom de l'étudiant et envoyé à New York College. L'inscription de l'étudiant dans le programme concerné n'est valide qu'après réception des droits d'inscription que s'engage à verser New York College conformément aux dispositions prévues.

Les étudiants s'assureront dans leur pays d'origine de leur couverture de sécurité sociale.

#### **7. Programme pédagogique**

Les enseignements et les examens du Master 1 mention Droit International et Droit Européen parcours type LLM International Economic Law (MINTEC) se font en langue anglaise. Des éléments de terminologie juridique française pourront être fournis aux étudiants par les enseignants francophones, si pertinent.

Les enseignements, volumes horaires, modalités d'examens et conditions d'obtention du diplôme sont décrits à l'annexe 3 de la présente convention. Il s'agit de la décision relative au régime des études et contrôle des connaissances du Master 1re année domaine Droit, Economie, Gestion, mention Droit international et Droit européen, parcours type LLM International Economic Law – filière délocalisée en Grèce, votée chaque année par l'Université Toulouse 1 Capitole.

Les éventuelles conventions de stage doivent être validées par le responsable du Master ou par son représentant.

L'ESLToulouse est chargée de la livraison aux enseignants d'instructions sur les examens et correction, de méthodologie d'enseignement, de principes sur la direction du mémoire de Master et de stage et éventuellement de matériaux didactiques tels que bibliographie, jurisprudence, notes, cas pratiques etc.

#### **8. Evaluation**

Les modalités d'évaluation des enseignements sont consignées dans la décision susmentionnée, qui précise les modalités de contrôle des connaissances des unités d'enseignement. Ils prennent place dans les locaux de New York College – ou à distance si le contexte l'exige.

L'évaluation des examens écrits et oraux et des mémoires ou rapports de stage s'effectue selon des critères d'exigence définis par le responsable pédagogique du diplôme, qui valide *in fine* les notes attribuées. Ces critères seront communiqués aux enseignants désignés par NYC.

#### **9. Diplômation**

L'Université Toulouse 1 Capitole sera responsable de la délivrance des relevés de notes et du diplôme correspondant. Les étudiants admis par le jury de délibération du Master 1re année domaine Droit, Economie, Gestion, mention Droit international et Droit européen, parcours type LLM International Economic Law seront diplômés de ce Master 1. Le jury est présidé par le responsable du Master et inclut le directeur de l'ESL ainsi qu'un représentant au moins de NYC.

*Annexe 3. Régime des études et contrôle des connaissances*

**MASTER 1 MENTION DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPÉEN PARCOURS TYPE LLM INTERNATIONAL ECONOMIC LAW**

S 1	Enseignement	Statut	Crédit	heures CM	heures TD	Modalité d'évaluation
UE1	Introduction to European Union Law	Obligatoire	5	30		Une épreuve de contrôle continu et une note en examen final (écrit ou oral)
UE2	International and European Criminal Law	Obligatoire	5	30		Une épreuve de contrôle continu et une note en examen final (écrit ou oral)
UE3	Fundamental rights	Obligatoire	5	30		Une épreuve de contrôle continu et une note en examen final (écrit ou oral)
UE4	Private international law	Obligatoire	5	30		Une épreuve de contrôle continu et une note en examen final (écrit ou oral)
UE5	Introduction to Legal Systems	Obligatoire	5	30		Une épreuve de contrôle continu et une note en examen final (écrit ou oral)
UE6	Public international law	Obligatoire	5	30		Une épreuve de contrôle continu et une note en examen final (écrit ou oral)
UE7	Anglais Intensif	Obligatoire	3	12.5		Contrôle continu
UE8	Conferences on legal culture	Facultatif				non évalué
	Legal research	Facultatif				
<b>TOTAL S 1</b>			<b>33</b>	<b>192.5</b>		

COMMISSION FORMATION ET VIE UNIVERSITAIRE  
Séance du 7 décembre 2021  
DELIBERATION N° CFVU 2021 - 36  
Annexe

S 2	Enseignement	Statut	Crédit	heures CM	heures TD	Modalité d'évaluation
UE9	Contract Law	Obligatoire	5	30		Une épreuve de contrôle continu et une note en examen final (écrit ou oral)
UE10	International and European Business Law	Obligatoire	5	30		Une épreuve de contrôle continu et une note en examen final (écrit ou oral)
UE11	Internal Market	Obligatoire	5	30		Une épreuve de contrôle continu et une note en examen final (écrit ou oral)
UE12	International Public Dispute Resolution	Obligatoire	5	30		Une épreuve de contrôle continu et une note en examen final (écrit ou oral)
UE13	Law and economics	Obligatoire	2	15		Contrôle continu
	Company Law		2	15	Contrôle continu	
UE14	Intensive English	Obligatoire	3	12.5		Contrôle continu
UE15	Conferences on Legal Culture	Facultatif				non évalué
<b>TOTAL S 2</b>			<b>30</b>	<b>162.5</b>		
<b>TOTAL Année</b>			<b>60</b>	<b>355</b>		

***Annexe 4. Termes exigés pour l'approbation du programme par le ministère de l'éducation de la République hellénique***

L'exécution de cette convention est soumise à l'approbation préalable du programme par le ministère de l'éducation de la République hellénique, pour laquelle il est exigé:

1. L'Université Toulouse 1 Capitole doit fournir un certificat d'assurance de qualité ou de certification de l'autorité nationale son pays, le cas échéant. En l'absence du certificat susmentionné, l'Université Toulouse 1 Capitole fournira une déclaration de non-existence d'un tel certificat.
2. Les enseignants participant au programme doivent posséder les qualifications officielles requises pour occuper un poste d'enseignant à l'Université Toulouse 1 Capitole, ce qui doit être certifié par une attestation de l'Université Toulouse 1 Capitole.
3. L'Université Toulouse 1 Capitole doit fournir un certificat attestant que les services d'éducation et de formation fournis par l'associé NYC ont été officiellement approuvés par l'Université Toulouse 1 Capitole.
4. L'Université Toulouse 1 Capitole doit fournir un certificat attestant que les conditions d'entrée, d'étude, d'évaluation, de progression et d'obtention du diplôme sont comparables à celles applicables au même programme ou à un programme comparable de l'Université Toulouse 1 Capitole.
5. L'Université Toulouse 1 Capitole doit fournir un certificat attestant que NYC a été évalué par l'Université Toulouse 1 Capitole et par les autorités françaises compétentes.

**Convocation à une action de formation  
s/c des responsables administratifs et/ou chefs de service**

*cette convocation vaut ordre de mission*

ACTION DE FORMATION :	REDACTION DE LA NOTE ADMINISTRATIVE		
Domaine	Préparation concours		
Date	LUNDI 03 JANVIER 2022		
Intervenants	jours	heures	salles
Christine BOUDES	1	9H30 -12H    13H30 -16H30	AR 359
	LUNDI 31 JANVIER 2022		
	jours	heures	salles
	0,5	9H30 -12H	AR359
	LUNDI 28 FEVRIER 2022		
	jours	heures	salles
	0,5	9H30 -12H	AR359

Si exceptionnellement vous ne pouvez pas participer à la formation, veuillez le signaler le plus rapidement possible au service formation

Responsable du service formation des personnels  
Marie-Agnès MARCY

